

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme &amp; des Peuples</i>
48, Kairaba Avenue, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia. Tel: (220)4402 962; 4377721 – 23; Fax: (220)4400 764 E-mail: <a href="mailto:achpr@achpr.org">achpr@achpr.org</a> ; Web: <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

**Reference:** ACHPR/STC/OS/45/INDH/01/117.09  
**Date :** 13 mars 2009

### Institutions nationales des droits de l'homme et des peuples en Afrique

#### INVITATION A LA 45<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DU 13 AU 27 MAI 2009

J'ai l'honneur d'inviter les institutions nationales des droits de l'homme et des peuples (INDH) à la 45<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, prévue **du 13 au 27 mai 2009 en République de Gambie.**

Comme d'habitude, les frais de voyage et d'hébergement relatifs à la participation du/des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des peuples seront à la charge de leurs institutions respectives.

Le formulaire de pré-inscription est disponible sur le site Internet de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples : <http://www.achpr.org>, et devrait être rempli et retourné au Secrétariat au plus tard le 20 avril 2009.

La note d'information pour les participants et le projet d'ordre du jour de la Session seront également publiés sur le site Internet au moment opportun.

Les représentants qui venant de pays non membres de la CEDEAO doivent **obtenir leurs visas avant leur arrivés en Gambie.** Pour ceux qui viennent de pays où la Gambie n'a pas de représentation diplomatique, un visa leur sera délivré à leur arrivée à l'aéroport international de Banjul ou à tout autre point d'entrée, sur présentation de la présente lettre d'invitation à la Session.

**Il est fortement recommandé aux délégués de prendre les vaccins requis et de voyager avec leur carnet de vaccination.**

Les INDH qui souhaitent intervenir sur des points de l'ordre du jour devraient en informer à l'avance le Secrétariat de la Commission africaine et soumettre leurs articles/contributions au plus tard deux (2) semaines avant le début de la Session. Ceci est une condition pour être autorisé à intervenir lors de la Session.

En attendant de vous accueillir à Banjul, je vous prie d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.



Dr Mary Maboreke  
Secrétaire de la Commission Africaine